DOSSIER RENTREE 2020-2021

Comme chaque année, nous vous adressons le dossier d'inscription aux services périscolaire et de restauration composé de :

- Présentation du Syndicat des écoles
- Règlement intérieur
- Fiche de restauration scolaire,
- Fiche d'accueil périscolaire,
- Fiche d'aide aux devoirs,
- Fiche ramassage scolaire,
- Tarifs 2020-2021,
- Fiche d'inscription annuelle 2020-2021. (A nous retourner complétée)

La seule fiche d'inscription devra être dûment remplie afin de permettre l'accès de l'enfant aux services périscolaires. Cette fiche devra être déposée au plus tard le mercredi 8 juillet 2020 dans l'une des 2 boîtes aux lettres du syndicat (en mairie du Plessis-Feu-Aussoux ou à Voinsles, devant l'école).

NOUVEAUTE pour la rentrée 2020 création de votre compte famille sur le site www.gestion-cantine.com celui-ci vous permettra de :

- Commander vos repas
- Décommander les repas
- Inscription à l'accueil périscolaire matin et soir
- Inscription à l'aide aux devoirs
- Paiement des services en ligne

Pour cela voici les modalités: Une fois les dossiers reçus, nous vous créerons un compte famille sur le site <u>www.gestion-cantine.com</u> et vous recevrez par mail un login et mot de passe. Il vous faudra remplir <u>toutes les informations demandées</u>, votre compte sera alors validé et vous pourrez commander, décommander les repas, inscrire votre enfant à la garderie et l'aide aux devoirs, mais aussi régler votre facture par CB si vous le désirez, facture reçue à terme échu par mail.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement lié au fonctionnement du syndicat. Vous pouvez contacter le secrétariat par téléphone au 01.64.04.17.96 ou par courriel : rpi.leplessis-voinsles@orange.fr

Vous souhaitant à vous ainsi qu'à vos enfants de bonnes vacances d'été ainsi qu'une rentrée scolaire sereine, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, Chers parents, nos salutations distinguées.

Mme Isabelle GUYOT La Présidente. Mme Julie GUILLOTIN La Vice-Présidente

PRÉSENTATION DU SYNDICAT DES ÉCOLES

Le Syndicat Intercommunal des Ecoles Voinsles / Le Plessis-Feu-Aussoux est constitué de trois conseillers municipaux de chacune des deux communes du Regroupement Pédagogique.

<u>Présidente</u>: Mme Isabelle GUYOT (Le Plessis-Feu-Aussoux)

<u>Vice-présidente</u>: Mme Julie GUILLOTIN (Voinsles)

Autres membres titulaires: Mr Abelkader BEN CHOUAIA (Voinsles)

Mme Mélanie CORMIER (Voinsles)

Mr Michel DA CRUZ (Le Plessis-Feu-Aussoux)

Mme Anne-Marie SANTOS (Le Plessis-Feu-Aussoux)

<u>Membres suppléants</u>: Mme Evelyne RIETSCH (Voinsles)

Mme Martine LAFORGE (Voinsles)
Mme Susanna MARTINS (Voinsles)

Mme Céline BOUTIGNY (Le Plessis-Feu-Aussoux) Mme Maryline COLAS (Le Plessis-Feu-Aussoux) Mme Isabelle PERIGAULT (Le Plessis-Feu-Aussoux)

Le syndicat a pour but de gérer :

- La contribution financière des deux communes pour la scolarisation des enfants de maternelle et de primaire, en fonction des besoins définis par les enseignants,
- Les services qu'il a choisi de mettre en place pour répondre aux besoins des enfants scolarisés (transport, restauration, accueil pré et post scolaire, aide aux devoirs).

En résumé, le syndicat pourvoit aux dépenses relatives au fonctionnement des deux établissements scolaires.

Les services d'assistance aux enseignements, de restauration scolaire et d'accueil périscolaire sont assurés par :

- Mme Véronique ABIT, qui est chargée :
 - de l'assistance aux enseignants de maternelle,
 - de l'accompagnement des enfants dans le car,
 - de la mise en état de propreté des locaux et du matériel,
 - de la restauration scolaire.

- Mme Christine CORRE, qui est chargée :
 - de la restauration scolaire et de la commande des repas,
 - de l'accueil pré et post scolaire,
 - de l'aide aux devoirs
 - de la préparation et de la mise en état de propreté des locaux et du matériel.
- Mme Ludivine DEPEE, qui est chargée :
 - de l'assistance aux enseignants de maternelle,
 - de la restauration scolaire,
 - de l'accompagnement des enfants dans le car,
 - de la mise en état de propreté des locaux et du matériel.
- Mme Catherine ZANETTI, qui est chargée :
 - de la restauration scolaire,
 - de l'accueil pré scolaire,
 - de l'aide aux devoirs
 - de la préparation et de la mise en état de propreté des locaux et du matériel.

Mme Catherine ZANETTI étant actuellement en arrêt de travail, son remplacement est assuré par Mesdames DEPEE et Mme Diana DE JESUS.

Mme Sylviane PRIEUR est chargée du secrétariat du syndicat.

<u>Le siège administratif du syndicat se trouve en mairie du Plessis-Feu-Aussoux</u>. Les horaires réservés au syndicat sont : le lundi, les mardis et vendredis de 9 h à 12 h00 et les 2ème et 4èmes samedi du mois de 9 h00 à 12h 00.

Tél.: 01.64.04.17.96 - Fax: 01.64.04.11.52

FICHE DE RESTAURATION

INSCRIPTION

L'inscription annuelle au service de restauration scolaire est obligatoire. Cette formalité concerne tous les élèves du Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) et n'entraîne pas l'obligation de fréquentation. Attention, les enfants pourront être refusés si les renseignements demandés (personne à prévenir en cas d'urgence, numéro de téléphone...) ne sont pas connus. Le nombre maximal d'enfants pouvant être accueillis est limité (nombre défini en fonction de la surface de la salle de restauration et conformément au Service Départemental d'Incendie et de Secours).

Les nouvelles inscriptions en cours d'année ainsi seront possibles en prenant contact auprès du secrétariat (01 64 04 17 96).

Les repas du jour étant commandés la veille, il est impératif de commander ou de décommander sur le site au plus tard la veille avant 9 heures, le repas de votre enfant. Pour le repas de lundi il devra être commandé avant le <u>vendredi avant 9 heures</u> et pour le <u>jeudi</u> l'inscription ou la désinscription devra nous parvenir au plus tard le <u>mardi avant 9 heures</u>. Tout repas non décommandé à temps vous sera facturé.

TARIFS

Le tarif est fixé par délibération du comité syndical. Il est révisable chaque année.

Pour l'année scolaire 2020/2021, le tarif est fixé à $4,50 \in$ par repas et $3,95 \in$ ou $3,50 \in$ pour les tarifs « famille nombreuse » selon les conditions à remplir (voir page tarifs). Ce prix comprend la prestation du repas et la surveillance des enfants jusqu'à la reprise des cours.

Un enfant non inscrit au service de restauration scolaire, qui ne serait pas pris en charge par ses parents ou une personne responsable le midi, n'est pas assuré d'avoir un repas. Si un repas peut lui être fourni, celui-ci sera facturé deux fois le prix habituel à ses parents.

PAIEMENT

Le paiement peut s'effectuer : (Nouveauté)

- -par carte bancaire sur le site avec vos propres codes d'accès (paiement sécurisé)
- par chèque à l'ordre du Trésor Public à la mairie du Plessis-Feu-Aussoux ou dans la boîte aux lettres du syndicat des Ecoles à Voinsles (située devant l'école),
- en espèces directement auprès de Mme PRIEUR en mairie du Plessis-Feu-Aussoux.

Une facture valant quittance sera émise par mail aux familles à terme échu. Il est indispensable de respecter la date butoir indiquée sur la facture ; aucun rappel ne sera effectué. En cas d'impayé, une première lettre de relance sera adressée à la famille. Sans réponse de celle-ci, un courrier recommandé sera envoyé. En cas d'absence de réponse, les parents peuvent être convoqués. Si à l'issue de cette rencontre aucune solution n'est trouvée, un titre exécutoire sera émis à la trésorerie de Rozay-en-Brie et le syndicat pourra décider de ne plus admettre l'enfant à la restauration scolaire.

ABSENCES

Un enfant inscrit au service de restauration peut le quitter, à condition que ses parents ou une personne habilitée **par écrit** viennent le chercher et après signature d'une décharge.

4

FONCTIONNEMENT EN CAS D'INTEMPERIES

Lors des intempéries liées à la neige et au verglas, et uniquement dans le cas où le transport scolaire ne serait pas assuré, les enfants des deux écoles munis d'un pique-nique pourront exceptionnellement déjeuner sur place.

Attention, pensez bien à décommander le repas (la veille avant 8 h 15) si votre enfant se présente avec son pique-nique <u>sinon votre repas vous serait facturé et ne serait ni remboursé, ni restitué</u>. Afin de vous organiser au mieux face à ces situations exceptionnelles, nous vous invitons à contacter les services de transport LOSAY au 01.64.38.80.40.

COMPORTEMENT - SANCTION

Le personnel s'interdit tout comportement, geste ou parole qui traduirait indifférence ou mépris à l'égard d'un enfant ou de sa famille, ou qui serait susceptible de blesser la sensibilité des enfants. De même, les enfants comme leur famille doivent s'interdire tout comportement, geste ou parole qui porterait atteinte à la fonction ou à la personne d'un membre du personnel et au respect dû à leurs camarades ou à la famille de ceux-ci.

En cas d'indiscipline d'un enfant (manque de respect, agressivité, insultes...), les sanctions suivantes pourront être mises en place :

- Avertissement verbal ou écrit adressé aux parents
- Exclusion temporaire de 2 jours
- Exclusion temporaire d'une semaine
- Exclusion définitive

Toute détérioration volontaire des biens communaux, imputable à un enfant pour non-respect des consignes, sera à la charge des parents. Il est vivement conseillé aux familles d'assurer leur enfant tant pour les dommages dont l'élève serait l'auteur (responsabilité civile) que pour ceux qu'il pourrait subir (assurance individuelle - accidents corporels).

DISPOSITIONS DIVERSES

Aucun médicament ne pourra être donné aux enfants sauf s'ils font l'objet d'un projet d'accueil individualisé (cf. règlement intérieur des écoles).

Pour les allergies alimentaires, merci de contacter le syndicat par mail rpi.leplessis-voinsles@orange.fr au préalable. Les enfants ayant des allergies dites « simples » ou intolérances alimentaires et faisant l'objet d'un PAI devront obligatoirement remplir un dossier de prise en charge spécifique que nous vous transmettront afin que notre prestataire puisse traiter votre demande. Les enfants ayant des allergies dites « complexes » avec un PAI apporteront leur repas et feront l'objet d'un tarif spécifique.

Des repas « sans porc » sont préparés par notre prestataire. Nous demandons aux familles intéressées par ce service de nous en informer par écrit et de le préciser sur la fiche de renseignements. Pour les allergies alimentaires, merci de contacter le syndicat par écrit au préalable.

L'accès aux locaux de restauration est strictement interdit à toute personne extérieure au service (parents,...) sauf autorisation expresse.

FICHE ACCUEIL PERISCOLAIRE

Le présent règlement intérieur concerne le fonctionnement de l'accueil périscolaire (garderie) pour les enfants fréquentant les écoles « Jean de La Fontaine » à Voinsles et « Jean Commère » au Plessis-Feu-Aussoux.

JOURS ET HEURES D'OUVERTURE

La garderie est ouverte le matin et le soir, le lundi, mardi, jeudi et vendredi. Les heures d'ouverture sont fixées de 7 h 30 à 8 h 30 et de 16 h 30 à 18 h 30. L'accueil se fait à l'école du Plessis-Feu-Aussoux.

INSCRIPTION

L'inscription annuelle à la garderie <u>est obligatoire</u>. Cette formalité, qui concerne chaque enfant susceptible de fréquenter la garderie (même exceptionnellement), n'entraîne pas l'obligation de fréquentation. Les enfants pourront être refusés si les renseignements demandés (personne à prévenir en cas d'urgence, numéro de téléphone...) ne sont pas connus.

FONCTIONNEMENT

Les parents peuvent confier leurs enfants le matin à partir de 7 h 30 aux personnes chargées de la surveillance. Les enfants ne seront pas laissés sur le parking, mais accompagnés jusqu'au personnel de surveillance. Pour des raisons de responsabilité, les enfants ne peuvent être déposés avant cet horaire même si le personnel est déjà présent sur les lieux.

Les enfants ne sont pas autorisés à prendre le petit-déjeuner pendant la garderie du matin ; le petit-déjeuner relève d'un moment en famille et non périscolaire.

L'accueil du soir est prévu de 16 h 30 à 18 h 30 ; vous pouvez fournir un goûter pour cet accueil post scolaire. Ce service sera facturé à l'heure ; toute heure entamée est due.

La garderie ferme ses portes à 18 h 30. Les parents sont donc priés de se présenter avant cette heure pour récupérer leur enfant. Tout retard <u>exceptionnel</u> devra obligatoirement être signalé au 01.64.04.13.00. Au-delà de deux retards, l'enfant ne bénéficiera plus du service de la garderie. Une sonnette est à votre disposition au portail ; merci de l'actionner puis d'entrer jusqu'à la porte de l'école pour récupérer votre enfant.

Les enfants participant à l'accueil du soir doivent être recherchés par les parents (ou la personne exerçant l'autorité parentale). Toute autre personne devra être désignée **par écrit** et présentée aux responsables du service. Un frère ou une sœur aînée (dès CM2) peut exceptionnellement reprendre un enfant d'âge maternel après l'accueil du soir, une décharge écrite devant être fournie par les parents.

Cet accueil périscolaire intercommunal est un lieu d'accueil surveillé, dans lequel les enfants scolarisés peuvent jouer ou pratiquer des activités ludiques et éducatives encadrées. C'est avant tout un temps de détente, de repos et de jeux pour les enfants.

Les enfants d'âge maternel qui, exceptionnellement, ne seront pas recherchés par leurs parents (ou la personne désignée) à l'arrêt du car au Puits Fleuri, à Villeneuve-la-Hurée ou au Plessis-Feu-Aussoux, seront conduits à l'accueil post scolaire ; ce service sera facturé aux familles selon les dispositions de ce service.

Un enfant inscrit au service d'accueil pré scolaire peut le quitter, à condition que ses parents ou une personne habilitée **par écrit** viennent le chercher et après signature d'une décharge.

TARIFS

Le tarif est fixé par délibération du comité syndical. Il est révisable chaque année. Pour l'année scolaire 2020/2021, le tarif de l'accueil du matin est fixé à 3,60 \in ou 2,50 \in pour le tarif « famille nombreuse » ; le tarif de l'accueil du soir est fixé à 3,60 \in / heure ou 2,50 \in / heure pour le tarif « famille nombreuse » (3 enfants scolarisés dans le RPI). Le règlement de ce service pourra s'effectuer en espèces auprès de Mme PRIEUR en Mairie du Plessis, par chèque déposé dans les boîtes du syndicat en Mairie du Plessis ou dans la boîte du syndicat devant l'école de Voinsles, ou en carte bancaire via le site internet www.qestion-cantine.com.

FICHE AIDE AUX DEVOIRS

Une aide aux devoirs est proposée deux fois par semaine pour les élèves du CP au CM2. Ce service est encadré par le personnel du syndicat (non enseignant) en parallèle de l'accueil périscolaire du soir.

JOURS ET HEURES DE FONCTIONNEMENT

L'aide aux devoirs est proposée le lundi et le jeudi de 16h30 à 17h30 à l'école « Jean Commère » au Plessis-Feu-Aussoux.

INSCRIPTION

L'inscription est annuelle ; vous pouvez inscrire votre enfant une ou deux fois par semaine (le lundi et/ou le jeudi). Vous avez également la possibilité de le désinscrire ponctuellement sur le site internet. Une inscription au planning est possible en fonction du nombre d'inscriptions et de places restantes (occasionnel).

Pour que la désinscription puisse être prise en compte et que le service ne vous soit pas facturé, elle devra nous parvenir par le biais du site au plus tard la veille avant 9 heures (comme pour la restauration scolaire). Pour l'aide aux devoirs du jeudi, la désinscription devra nous parvenir au plus tard le mardi avant 9 heures.

FONCTIONNEMENT

A la fin de l'aide aux devoirs, l'élève pourra quitter l'école ou se rendre à l'accueil périscolaire du soir (jusqu'à 18h30 maximum).

TARIFS

Le tarif est fixé par délibération du comité syndical. Il est révisable chaque année. Pour l'année scolaire 2020/2021, le tarif de l'aide aux devoirs est fixé à 3,60 € / heure ou 2,50 € / heure pour le tarif « famille nombreuse » (3 enfants scolarisés dans le RPI). Le règlement de ce service pourra s'effectuer en espèces auprès de Mme PRIEUR en Mairie du Plessis, par chèque déposé dans les boîtes du syndicat en Mairie du Plessis ou dans la boîte du syndicat devant l'école de Voinsles, ou en carte bancaire via le site internet www.gestion-cantine.com.

RAMASSAGE SCOLAIRE

Le service de ramassage scolaire est organisé conjointement avec les services de l'État. A l'aller, les élèves sont transportés directement du point d'arrêt habituel à l'école fréquentée; au retour, les élèves sont transportés directement de l'école fréquentée au point d'arrêt habituel (hors service de restauration et d'accueil pré et post scolaire).

Les arrêts sont les suivants :

Voinsles: Planoy

Ecole « Jean de La Fontaine »

Puits Fleuri

Villeneuve-la-Hurée

Le Plessis- Feu-Aussoux : Ecole « Jean Commère »

Ce service est assuré matin, midi et soir le lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Afin d'assurer la sécurité des élèves d'âge maternel transportés, un accompagnateur effectue les trajets avec eux. Toutes les personnes transportées doivent voyager assises. Pour faciliter la surveillance des enfants empruntant ce service, il convient de monter et de descendre au même arrêt.

Les horaires des transports restent les mêmes que l'année passée et sont consultables sur les sites internet des communes du Plessis Feu Aussoux et de Voinsles.

La participation familiale à la carte Scol'R votée par le conseil départemental est de **24 euros** pour l'année 2020/2021 pour les élèves du RPI.

Les inscriptions sont ouvertes en ligne sur <u>www.seine-et-marne.fr</u> à partir du 1^{er} juillet 2020 ou par courrier en renvoyant le formulaire téléchargeable sur <u>www.seine-et-marne.fr</u>

TARIFS 2020 / 2021

Aujourd'hui nous vous proposons un nouveau service : gestion des repas et garderie par internet mais aussi le paiement par CB. Les tarifs de restauration scolaire et de garderie n'ayant pas évolué depuis plusieurs années, les charges augmentant, nous nous voyons dans l'obligation d'appliquer une légère hausse sur les tarifs des repas, ceux de la garderie et de l'aide aux devoirs restent identiques.

RESTAURATION SCOLAIRE

> Tarif normal

♦ Le repas : 4,50 €

> Tarifs « famille nombreuse »:

♦ Le repas : 3,95 €

Pour les familles ayant au moins 3 enfants scolarisés (maternelle, primaire, collège, lycée) sous réserve de justificatif d'un certificat de scolarité.

♦ Le repas : 3,50 €

Pour les familles ayant au moins trois enfants scolarisés dans le RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal), **et** déjeunant à la restauration scolaire.

ACCUEIL PRÉ ET POST SCOLAIRE

> Tarif normal

♦ Accueil pré scolaire (matin):

- de 7 h 30 à 8 h 30 : **3,60 €**

♦ Accueil post scolaire (soir) :

- de 16 h 30 à 18 h 30 : 3,60 € / heure

➤ Tarif « famille nombreuse » : 2,50 € / heure

Pour les familles ayant au moins trois enfants scolarisés dans le RPI.

AIDE AUX DEVOIRS

➤ Tarif normal : 3,60 € / heure

➤ Tarif « famille nombreuse » : 2,50 € / heure

Pour les familles ayant au moins trois enfants scolarisés dans le RPI.

Les tarifs réduits ne pourront être appliqués que sur présentation d'un justificatif (certificat de scolarité). En l'absence de justificatif, le tarif normal sera appliqué par défaut.

Fiche d'inscription annuelle 2020 / 2021

A NOUS RETOURNER AVANT LE 08 JUILLET 2020

(dans les boites aux lettres du syndicat se trouvant en mairie du Plessis ou devant l'école de Voinsles)

RESTAURATION SCOLAIRE / ACCUEIL PERISCOLAIRE / AIDE AUX DEVOIRS

Nom de famille					
Adresse					
Téléphone fixe					
Téléphone portable	:				
Adresse mail					
(important pour recevoir votre	***************************************			•	
N° CAF					
Prénom des enfants	Date de naissance		ce	Classe en 2020/2021	
Mon enfant (en cas d'allergie être rempli)		Oui	Non prendre con	tact avec nous, un dossier spécifique devra	
 Repas sans porc 		Oui	Non		
jeudi le mardi avant 9h00 et	pour le repas	de lundi	i le vendredi	e la vieille avant 9h00, pour le repas du i avant 9h00. notre enfant accidenté ou malade vers l'hôpital le	
plus proche. Nous demandons aux :	services municipo	ux de no	us prévenir do	ans les meilleurs délais, afin que nous puissions s demandons de bien vouloir prévenir :	
M. / Mme		Numéro	de téléphone		
Personne(s) autorisée(s) à venir ch - M. / Mme - M. / Mme		Numéro (cantine : de téléphone de téléphone		
Notre enfant a un problème de sar en attestant.	nté, souffre d'alle	ergies, ou	ı suit un traite	ement médical, nous joignons un certificat médical	
Dernier rappel antitétanique le		······			
Fait à			le	2	
Le père, la mère				La mère, le père	